

GRILLE DES TARIFS POUR SERVICES RENDUS

M^e François-Olivier Guay, LL.B., LL.M., avocat

Tous les tarifs ci-présentes s'additionnent aux autres frais (Soit notamment les Débours judiciaires et extrajudiciaires, par exemple : timbres de loi, huissiers, sténographes, experts ; ces débours sont remboursables par la partie adverse si vous avez gain de cause) et honoraires judiciaires applicables, le cas échéant, en plus des taxes (TPS, TVQ).

Taux horaire : 140\$/h

LETTRES

1. Mise en demeure	180\$
2. Lettre transmise	60\$
3. Lettre reçue	30\$

RÉDACTION D'UNE PROCÉDURE

4. Demande introductive d'instance	1000\$
5. Comparution	50\$
6. Protocole d'instance	180\$
7. Défense	500\$
8. Réponse	400\$
9. Demande autre qu'introductive	500\$
10. Avis de rapport d'expert	150\$
11. Mise en état du dossier	200\$
12. Avis de dossier complet	75\$
13. Assignation d'un témoin	75\$
14. Création d'une pièce 5 pages et moins :	10\$
15. Création d'une pièce 6 pages et plus :	20\$
16. Mise en demeure de reconnaître la véracité d'une pièce, 5 pages et moins :	70\$
17. Mise en demeure de reconnaître la véracité d'une pièce, 6 pages et plus :	120\$
18. Rédaction bordereau de télécopieur pour signification :	30\$
19. Rédaction subpoena :	15\$

RÉCEPTION D'UNE PROCÉDURE

20. Demande introductive d'instance	150\$
21. Comparution	20\$
22. Protocole d'instance	40\$
23. Défense	75\$
24. Réponse	75\$
25. Réplique	75\$
26. Demande autre qu'introductive	125\$
27. Avis de rapport d'expert	30\$

28. Mise en état du dossier	200\$
29. Avis de dossier complet	20\$
30. Assignation d'un témoin	20\$
31. Réception d'une pièce 5 pages et moins :	10\$
32. Réception d'une pièce 6 pages et plus :	15\$
33. Mise en demeure de reconnaître la véracité d'une pièce, 5 pages et moins :	35\$
34. Mise en demeure de reconnaître la véracité d'une pièce, 6 pages et plus :	65\$

VACATION À LA COUR

35. Préparation d'un interrogatoire	375\$
36. Participation à un interrogatoire (par heure)	140\$
37. Préparation de l'interrogatoire (partie adverse)	125\$
38. Présence à la cour (par heure)	140\$
39. Présence à la cour (demi-journée)	450\$
40. Présence à la cour (journée complète)	900\$
41. Préparation pour une audition (par journée)	500\$

OPINION JURIDIQUE ET JURISPRUDENCE

42. Recherche de jurisprudence pour procès	700\$
43. Recherche de jurisprudence pour demande	400\$
44. Analyse de document (par heure)	225\$
45. Rédaction d'une opinion écrite (par page)	250\$
46. Opinion juridique verbale	250\$

TÉLÉPHONES, TÉLÉCOPIES ET COURRIELS

47. Conversation téléphonique	15\$
48. Télécopie rédigée	20\$
49. Télécopie reçue :	20\$
50. Courriel rédigé	20\$
51. Courriel reçu :	10\$
52. Texto rédigé :	10\$
53. Texto reçu :	5\$

CLIENT

54. Ouverture de dossier	125\$
55. Rencontre client (par heure)	140\$
56. Divers non prévus dans cette liste (par heure)	140\$

PERCEPTION DE COMPTE

57. 30% du montant obtenu

Droit de discrétion total sur l'acceptation des dossiers à pourcentage

DOSSIER DEVANT LA COUR D'APPEL

58. Tout travail au taux horaire : 180\$/h

DOSSIER DEVANT LES PETITES CRÉANCES

59. Mise en demeure	140\$
60. Réponse à une mise en demeure	140\$
61. Préparation d'un dossier complet (en demande)	500\$
62. Préparation d'un dossier complet (en défense)	400\$
63. Avis juridique au téléphone	150\$

DÉBOURSÉS

64. Frais de transport (par KM)	1\$
65. Photocopie (par page)	0.25\$
66. Frais de secrétariat (par heure)	20\$
67. Frais de poste certifiée	20.00\$
68. Frais de poste ordinaire	1\$

Toutes les dépenses assumées par Me Guay pour le client lui seront facturées selon le coût de la facture.

Tous les frais et honoraires mentionnés précédemment peuvent être modifiés sans avis ni délai et sont valides pour 90 jours, à partir du 31 février 2019.

Le Groupe juridique se réserve le droit de refuser tous dossiers, pour quelque cause que ce soit et même de ne pas appliquer les tarifs ci-haut mentionnés, si la cause est d'une complexité hors norme ou si l'avocat n'est pas à l'aise avec le dossier ou pour des raisons personnelles et ainsi appliquer uniquement un taux horaire de 140\$/h.

Un mandat donné au Groupe juridique implique que ce mandat peut être complété par Me François-Olivier Guay, en partie et après dénonciation au client, par tout autre avocat associé ou non au Groupe juridique.

Toutes les frais judiciaires et/ ou extrajudiciaires assumées pour le dossier du client lui seront facturés sur présentation de la facture (frais d'huissiers, frais de signification, droit de greffe...).

Toutes les taxes applicables (TPS/TVQ) seront payables en plus des honoraires et déboursés déjà mentionnés.